

## Les aides au numérique

- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aides-francenum-transformation-numerique> : site du Ministère de l'Economie qui indique les périodes importantes de l'aide au numérique. Il faut se rendre sur le site "[francenum.gouv.fr](https://www.francenum.gouv.fr)" pour réaliser un diagnostic des besoins. L'initiative France Num a pour objectif de vous accompagner dans la transformation numérique en vue du développement de votre activité au moyen du numérique.

- Le Plan de relance prévoit des aides pour aider la transition numérique des entreprises. Voir tout ce qui est utile dans ces deux liens : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/maitrise-diffusion-numerique> ET [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/plan-de-relance/Numerisation-TPE-PME-ETI.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Numerisation-TPE-PME-ETI.pdf)

Aussi en complément : <https://www.economie.gouv.fr/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations-difficulte>

[www.economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr) (<https://www.economie.gouv.fr/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations-difficulte>)

Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgences pour les entreprises et les associations en difficulté

Depuis le lundi 2 novembre à 9h, un numéro spécial d'information sur les mesures d'urgences pour les entreprises en difficulté est effectif : le 0806 000 245. Il sera accessible du lundi au vendredi de 9 à 12 heures puis de 13 à 16 heures.

**LE NUMERO A APPELER : 0806 000 245** pour toute question liée aux entreprises et aides de l'Etat à leur destination.